



COVID 19 - Compte-rendu de l'audioconférence organisée entre le DGAL et les organisations syndicales du CTS DGAL le 15 avril 2020

Les interventions du directeur sont indiquées en fond bleu.

1) Contexte

À la demande des organisations syndicales de la DGAL, et à la suite de l'audioconférence du 3 avril, une nouvelle réunion a été organisée avec le DGAL pour faire le point sur la situation sans précédent, de confinement prolongé jusqu'au 11 mai. Le directeur a pris le temps de répondre aux interrogations du personnel relayées par vos représentants syndicaux.

Introduction

Le directeur s'enquiert de la santé de chacun. Il précise qu'il ne dispose pas d'éléments de réponse aux questions concernant le dé-confinement. A ce stade, des groupes de travail sont mis en place autour du Premier ministre et du Président de la République pour étudier les conditions et élaborer un plan de sortie du confinement. Des questions restent en suspens, notamment celles relatives à l'importance du maintien de procédures de protection des personnes.

Pour faire suite au point précédent du 3 avril, le DG précise que la FAQ sur les ressources humaines (RH) a été mise en ligne sur l'intranet et actualisée le 14/04/2020. Elle reprend certaines informations de la DGFP qui donne la doctrine à suivre.

2) Questions préliminaires

Equitime - télétravail

Le SG demande à ce que la position de chaque agent (congé, télétravail, ASA, sur site, etc.) soit remontée chaque semaine en vue des régularisations dans Equitime. Au-delà des grandes lignes, les organisations syndicales souhaitent que les règles soient appliquées avec bienveillance, la situation et les contraintes personnelles de chacun étant variables d'une personne à l'autre pendant cette période.

Les OS notent que certaines compagnies d'assurance ont envoyé d'elles-mêmes des attestations d'assurance pour le télétravail pour cette période.

Le DG a demandé au CODIR que ce travail soit fait en bonne intelligence et avec souplesse afin de régulariser de façon équitable pour tous (voir notamment le point 12 de la FAQ). Les chefs de bureaux et sous-directeurs sont sollicités pour trouver une solution adaptée à la réalité, simple et ayant du sens pour les agents.

En complément, le DG attire l'attention sur les dérives possibles, le risque de travailler trop, notamment pour les agents qui n'auraient pas l'habitude du télétravail ou qui travaillent en horaires décalés.

Le télétravail est en cette période de confinement un fonctionnement « normal » : il n'y a donc pas

besoin d'une convention de télétravail. Le DG confirme que dans le cadre du télétravail actuel, le matériel acheté par les agents ne sera pas remboursé (cf question n°3 de la FAQ RH). Cette position n'est pas acceptable. Le télétravail à 100 % en ce moment est subi et peut avoir des impacts non négligeables sur la santé des agents si le matériel n'est pas adapté. Cette question sera remontée aux représentants du CHSCT-AC.

Enfin, le DG va se renseigner au sujet des attestations transmises par certains assureurs, il précise que la DGAL assure le matériel professionnel mis à disposition des agents.

Perspectives après la crise

Aujourd'hui les sujets en lien avec le COVID-19 sont prioritaires, mais en sortie de crise une nouvelle priorisation sera nécessaire.

Le DG explique que le Président de la République a une idée claire, non encore communiquée, sur l'agriculture après la crise. Les règles de marché public pourraient aussi évoluer en prenant mieux en compte la proximité des fournisseurs. La crise devrait aboutir à un renforcement du système de santé dans une configuration « one health », « une santé commune animale et humaine ».

Le paysage va changer. Un grand travail de fond, logistique, organisationnel, a été fait par les sous-directions, pour maintenir l'essentiel et alléger ce qui peut l'être. La réflexion pourra se poursuivre : le niveau d'exigences est-il adapté à la sécurité sanitaire que l'on recherche ? La dématérialisation (méthodes, outils) pourrait aussi changer de place dans les priorités.

La gestion de la crise à la DGAL

En matière de sécurité sanitaire, tout a quasiment été fait pour gérer ces sujets pendant la crise. Le DG donne comme exemple la FAQ en ligne de l'APCA sur la crise concernant l'ensemble des champs du ministère : depuis une semaine aucune nouvelle question ne concerne la DGAL.

Le travail prioritaire (ex rapports et cofinancements) doit être réalisé par chaque sous-direction, en tenant compte des agents mobilisables et de ceux qui sont en ASA, en congés ou en arrêt maladie.

Malgré tout, le travail de fond se poursuit, par exemple, des NAF sont transmises à la Commission, et des réponses sont apportées aux parlementaires.

La consigne est de ne pas envoyer de message aux services déconcentrés qui pourrait perturber leurs missions essentielles pendant le confinement (ex abattoirs, virus de la tomate).

Toutefois toutes les notes peuvent suivre les circuits de validation en procédure dématérialisée auprès de l'ensemble des sous-directions, quand bien même la priorité est toujours donnée aux sujets en lien direct avec la gestion de la crise.

Santé et conditions de télétravail

Les OS demandent si le contact est maintenu avec les agents en ASA.

Le DG confirme qu'il accorde une grande vigilance à la santé et au bien-être des agents et s'en informe à tous les CODIR. Un numéro vert a été mis en place par le ministère pour répondre aux besoins. Les encadrants ont la consigne de maintenir le lien avec les agents et de lutter contre l'isolement. A ce jour, le lien a été conservé avec tous les agents.

Projet stratégique

Les OS s'inquiètent de l'impact de la crise sur la réorganisation de la DGAL.

Le DG diffusera probablement la synthèse de la revue des missions pour partager la projection dans de nouvelles orientations qui pourraient être proposées. Le projet est reporté mais non annulé. Il tiendra compte des enseignements de la crise et des nouvelles orientations qui émergeront après la crise.

3) Réponses aux questions

Santé des agents

Le DG a connaissance de 11 suspicions de COVID-19 parmi les agents de la DGAL (non confirmés car non testés). 17 personnes en arrêt de maladie de plus de 8 jours depuis le début du confinement, dont 8 personnes toujours en arrêt maladie cette semaine. Un a été hospitalisé moins d'une journée. Les arrêts maladie vont de 8 jours à 3 semaines (très variables selon les individus) avec un constat de fatigue très important.

Equitime

IMPORTANT : Le DG attire l'attention des agents sur l'ASA. Les deux parents ne peuvent pas être en ASA en même temps pour la garde des enfants. Il convient que chacun soit vigilant, y compris quand l'un travaille dans le public et l'autre dans le privé afin d'éviter toute contestation ultérieure. Dorénavant, les ASA sont « fractionnables ». Il n'est pas nécessaire de prendre 14 jours consécutifs. Les agents en télétravail peuvent par ailleurs prendre quelques heures par jour pour s'occuper de leurs enfants sans avoir à poser d'ASA. C'est une souplesse de bon sens sans référence aux textes en vigueur.

Fonctionnement de la MAG

Sophie Verry est en télétravail et a répondu aux questions qui lui ont été posées. Céline Raoulx est là aujourd'hui. Isabelle Cenzato a repris. La SDPRAT a apporté son appui notamment sur la mise à disposition d'ordinateur portable. Irène Buttier a repris le travail début mars 2 jours par semaine (mardi et vendredi avant le début du confinement) sur les aspects budgétaires avec Nathalie et RH ; elle peut être jointe facilement par messagerie.

Mobilités

Des précisions sur le calendrier des mobilités sont apportées sur l'intranet dans la FAQ RH. Depuis le changement des règles, il y a 3 campagnes de mobilité par an. Cette année, la première (en cours) a été prolongée. La deuxième n'aura pas lieu. Les mobilités se feront au fil de l'eau. La troisième (automne) est maintenue. Les décisions relatives à la première campagne seront prises fin juin / début juillet.

Secrétariat mutualisé

Une assistante est présente un jour sur 2. Chacune vient 1 fois tous les 15 jours. Toutefois certaines ont fait des grosses journées sans que le DG et le DG adjoint s'en rendent compte sachant qu'ils ne sont pas dans les mêmes bureaux. Une consigne a été passée que ce qui ne peut être fait le jour même sera fait à la permanence suivante. Une sortie plus tôt est possible lorsque le travail est terminé.

Si la charge s'alourdisait, une permanence quotidienne serait possible. A ce stade, le DG préfère maintenir ce fonctionnement en comptant sur une décroissance du volume papier, d'autant que deux assistantes sont équipées pour le télétravail.

Le DG souhaite que les assistantes puissent être à l'avenir équipées de PC portables.

Les OS alertent le DG sur les risques d'insécurité notamment dans les transports en commun dont la fréquentation diffère fortement en temps de COVID 19.

Ils expriment également le souhait d'une boîte institutionnelle soit créé pour le secrétariat mutualisé.

Matériel informatique et conditions de travail

Une salle virtuelle d'audioconférence peut maintenant être réservée sur Mosar.

Le SG autorise l'utilisation de l'outil Zoom et devrait acquérir des licences dans l'attente du développement d'autres outils. Il faut se déconnecter du VPN et il convient de rester vigilant, cet outil présentant des failles de sécurité importantes.

Fermeture du RIE de Vaugirard

Le DG n'a pas de nouvelles informations du BASS qui devrait revenir vers Céline Raoulx dans les prochains jours.

Frais de repas pendant la période COVID 19

Les frais de repas des agents en présentiel pendant la crise peuvent être pris en charge en application du décret 2020-404, avec effet rétroactif depuis le 16 mars. Cela suppose que les agents aient gardé les tickets ou au moins badgé.

Congés

Des précisions ont été apportées par la DGAFP reprise par le SG dans la FAQ RH.

Les congés posés avant le confinement et validés sont maintenus ; une souplesse est cependant accordée à la hiérarchie pour tenir compte du souhait des agents compte tenu du confinement. Toutefois, les agents ont besoin d'avoir du temps libre et de vrais congés. Le SG n'a pas transmis d'éléments pour les congés à venir. Des agents prennent quelques jours à une semaine de congés pendant le confinement. La déconnexion est nécessaire.

Perspectives sur la façon de travailler

Les OS notent que comme le Président, chacun peut réinventer son travail au quotidien.

Le DG confirme et fait un lien avec le projet stratégique et la direction à prendre.

- L'agriculture en général ou la politique de l'alimentation et sa déclinaison territoriale.
- Le maintien de réunions en présentiel après l'expérimentation d'autres formes d'échange.
- Nos processus internes : simplifications, assouplissements.

Le DG nous informe que la DG SANTE est proactive sur la réflexion pour une évolution de la conduite des sujets de fond dans un souci d'une meilleure efficacité, ce qui ne semble pas être le cas de la DG AGRI. L'étape suivante sera d'identifier les propositions qui mériteraient d'être pérennisées puis de les transmettre.

L'exportation pourrait être simplifiée (certification électronique) par des pays susceptibles de revoir leur niveau d'exigences pour ne pas se trouver en difficultés.

Nous pouvons réfléchir pour faire baisser la charge sans déshumaniser la DGAL.

Un prochain point d'échange est prévu dans deux semaines soit le 29 avril à 14 heures.

Message des OS

L'ensemble des représentants (titulaires et suppléants) du CTS soutiennent la communauté de travail de la DGAL et sont à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter.

Titulaires	Suppléants
Mme Camille HOSTIOU (CFDT)	Mme Carole FOULON (CFDT)
M Richard BORDEAU (CFDT)	M GEOFFROY Etienne (CFDT)
Mme Isabelle GUERRY (AT)	M Jacky LABORIEUX (AT)
Mme Aurélie COURCOUL (AT)	Mme Françoise KREMER (AT)
M Patrice CHASSET (FO)	M Franck DA ROS (FO)
M Antoine MARTINEZ (FO)	Mme Laurence RUDLOFF (FO)
Mme Mathilde LEYGNAC (FSU)	Mme Nicole ENGEL (FSU)